

Objectifs généraux

Le CQP Moniteur d'Arts Martiaux est un diplôme de la branche professionnelle qui permet d'animer, initier et enseigner le Judo (du niveau débutant jusqu'à la ceinture noire) contre rémunération, en autonomie pédagogique.

Cette situation professionnelle fait référence au poste type de travail de « Moniteur / Initiateur » défini par les partenaires sociaux de la branche du sport. Le titulaire du CQP a vocation à :

- Faire découvrir l'activité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique ;
- Transmettre une technicité indispensable au premier niveau de l'autonomie de pratique et en adéquation avec le niveau du public visé ;
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné ;
- Accompagner les pratiquants aux premiers niveaux de compétition.

L'ensemble de ces éléments correspond à un besoin d'intervention de titulaires de CQP à temps plein ou partiel sur la saison sportive, pour une activité principale ou secondaire. La délivrance du diplôme permet d'obtenir le titre de **Moniteur(trice) Judo**.

Objectifs opérationnels

Le CQP « Moniteur d'Arts Martiaux » option Judo correspond à un besoin, exprimé dans un contexte caractérisé par :

- La petite taille des associations ou structures d'accueil ;
- La superposition des besoins d'intervention à des moments identiques ;
- Une offre d'emploi à temps partiel supérieure à la demande ;
- Une baisse de l'encadrement traditionnellement bénévole ;
- La concentration des demandes de pratique sur une saison sportive ;
- L'éclatement de l'effectif sur l'ensemble du territoire ;
- Un déficit des qualifications existantes au regard des besoins d'emploi particuliers identifiés ;
- Le départ en retraite d'un nombre important d'enseignants ;
- Le développement d'une offre de pratique sur le temps périscolaire.

Les exigences préalables à l'entrée en formation

L'inscription à la formation par le candidat est conditionnée par les dispositions suivantes :

- Âge : être âgé de 18 ans minimum
- Grade : être titulaire du 1^{er} Dan. Le 2^{ème} Dan n'est pas requis pour se présenter à l'examen final, même si tout enseignant se doit d'avoir à cœur de progresser en Judo et donc dans l'échelle des grades.
- Être titulaire d'une attestation de formation aux premiers secours
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique **et à l'enseignement** du Judo datant de moins d'un an. Le certificat classique demandé pour la délivrance d'une licence au sein du club et pour la pratique en compétition n'est donc pas suffisant.

Éléments à fournir :

- Pièce d'identité. Si vous êtes français(e), deux photocopies recto verso (signées) de votre carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité. Si vous êtes étranger(e), une photocopie de votre titre de séjour en cours de validité.
- Extrait de casier judiciaire B3.
- Attestation de licence Judo 2025/2026 (à retrouver sur l'espace personnel dans l'extranet fédéral).
- Diplôme justifiant du grade de Ceinture Noire 1^{er} Dan minimum ou attestation de grade (à retrouver sur l'espace personnel dans l'extranet fédéral).
- Attestation d'assuré(e) social(e) en cours de validité (document papier à demander à sa caisse maladie ou téléchargeable sur le site Internet www.ameli.fr). La carte n'est pas recevable.

- Attestation de formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1).
- Copie des diplômes obtenus.
- Copie du diplôme et de la carte professionnelle recto-verso (à jour) du tuteur pédagogique.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du Judo datant de moins d'un an.
- Un document écrit précisant notamment votre expérience personnelle et éventuellement pédagogique, accompagné d'une lettre de motivation.
- Si un organisme finance tout ou une partie de la formation, une attestation de prise en charge des frais pédagogiques avec signature et cachet du responsable de la structure.

Les dossiers de candidatures seront à déposer auprès de la Ligue de Judo des Pays de la Loire avant le 15 novembre 2025.

Les tests d'entrée

La validation du dossier de candidature et le respect des exigences préalables font office de test d'entrée. Cependant, dans le cas où le nombre de candidats respectant les prérequis serait supérieur à l'effectif maximal de la formation, un test de sélection pourra être mis en place.

Si tel devait être le cas, les candidats inscrits en seraient avertis dans les plus brefs délais et recevraient le détail des épreuves de sélection.

Accompagnement des stagiaires en situation de handicap

La Ligue de Judo des Pays de la Loire s'engage à informer, accueillir et accompagner tous les candidats. La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap améliore leur accès aux formations professionnelles. Nous avons à cœur d'étendre ce principe à l'ensemble de nos formations.

Quel que soit votre handicap, si votre projet concerne l'enseignement du Judo, nous nous engageons à vos côtés. Il n'y a pas de hiérarchie dans la prise en compte des types de handicap ; même des troubles qui sont considérés comme mineurs (type dyslexie) peuvent faire l'objet de mesure d'accompagnement et/ou d'aménagement.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher de notre référent :

☞ Référent régional Judo et personnes en situation de handicap :

Alexis BROCHOIRE, Conseiller Technique Fédéral

☎ : 06 66 04 87 18 ✉ : alexis.brochoire@ffjudo.com

Le positionnement

À l'entrée en formation, un positionnement sera proposé aux candidats. Le positionnement permet de repérer si les candidats peuvent bénéficier d'allégement(s) de formation leur permettant d'accéder directement à des épreuves de certification ou de proposer des renforcements en fonction des lacunes repérées.

Le positionnement conduit à la construction d'un parcours individualisé de formation (P.I.F.) en fonction des allégements ou des renforcements proposés.

Le positionnement se déroulera le 14 décembre 2025 et comprendra les épreuves suivantes :

- Un entretien de quinze minutes maximum, à partir d'un document écrit relatant les expériences du candidat dans la mention, d'un C.V. et d'une lettre de motivation.
- Démonstration de tout ou partie du Nage No Kata (Uke-Tori).
- Deux fois deux minutes de Geiko dans le rôle de Uke et Tori avec des partenaires différents, en Tachi Waza et Ne Waza.
- Trois Randori Ne Waza et trois Randori Tachi Waza.

Le jury, en fonction des niveaux techniques, pédagogiques et des qualifications acquises par les candidats, présentées dans le dossier d'inscription et à la demande de ces derniers pourra

- Les alléger de tout ou partie d'éléments de la formation.
- Proposer un aménagement (allongement de formation, accompagnement), en particulier pour les personnes en situation de handicap

Parcours de formation

L'obtention du diplôme se fait par l'acquisition de trois unités de compétences :

- **Bloc 1** : préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage en Judo (volume horaire : 115 heures).
- **Bloc 2** : organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif (volume horaire : 26 heures).
- **Bloc 3** : conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives (volume horaire : 21 heures).

Compétences visées

Bloc 1 - Épreuve 1 : huit compétences

C.1.1.1 - Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.

C.1.1.2 - Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo

C.1.2.1 - Repérer les moyens mobilisables pour réaliser un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure.

C.1.2.2 - Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage adaptés à la pratique en Judo

C.1.3.1 - Elaborer un cycle de séances d'initiation, d'apprentissage afin d'assurer une progression des participants en Judo en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.

C.1.3.2 - Analyser les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances en Judo

C.1.3.3 - Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances en Judo afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci

C.1.3.4 - Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances en Judo en vue d'y proposer des modifications ou ajustements

Bloc 1 - Épreuve 2 : douze compétences

C.1.4.1 - Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance en Judo en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée

C.1.4.2 - Mettre en place le matériel nécessaire à une séance d'initiation, d'apprentissage dans le respect des exigences en Judo pour la mise en œuvre de la séance

C.1.5.1 - Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

C.1.5.2 - Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo sans risque identifié

C.1.6.1 - Communiquer avec les participants tout au long d'une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.

C.1.6.2 - Conduire une séance en Judo afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.

C.1.6.4 - Accompagner les participants tout au long de la séance d'initiation, d'apprentissage en Judo afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

C.1.6.5 - Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.

C.1.7.1 - Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation, d'apprentissage en Judo afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension

C.1.7.2 - Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation d'apprentissage afin de garantir une pratique en Judo en toute sécurité

C.1.8.1 - Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations

C.1.8.2 - Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.

Bloc 1 - Épreuve 3 : une compétence

C.1.6.3 - Mettre en pratique les fondamentaux techniques et culturels du Judo en vue de les transmettre suivant les objectifs préalablement définis au cours du cycle de séances en du Judo

Bloc 2 - Épreuve 4 : huit compétences

C. 2.1.1 - Communiquer avec les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie afin de s'assurer du respect des consignes en vigueur

C. 2.1.2 - Promouvoir les activités proposées et les événements organisés par la structure pour favoriser la participation des publics accueillis.

C. 2.1.3 - Informer les publics accueillis en utilisant des outils de communication adaptés afin de véhiculer une image positive de la structure

C. 2.2.1 - Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif pour organiser celles-ci suivant les contraintes et ressources nécessaires

C.2.2.2 - Identifier la réglementation impactant ses activités en dehors d'une conduite de séance pour organiser celles-ci en toute conformité

C.2.3.1 - Communiquer avec les autres usagers du lieu de pratique en veillant au bon déroulement de ses activités et celles des autres afin d'anticiper d'éventuelles difficultés et d'assurer une bonne qualité relationnelle

C.2.3.2 - Restituer un bilan en communiquant auprès de ses responsables ou de sa clientèle afin de faire évoluer ses activités

C.2.3.3 - Prévenir des situations d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport en tenant compte des obligations légales afin d'agir en conséquence.

Bloc 3 - Épreuve 5 : quatre compétences

C.3.1.1 - Repérer les opportunités d'emploi dans le domaine des activités physiques et sportives en mobilisant différentes sources d'informations pour être acteur de son parcours professionnel

C.3.1.2 - Analyser les différents modes de contractualisation pour construire son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives et agir en toute connaissance de cause

C.3.2.1 - Assurer une veille des actions de formations et de professionnalisation pour faire évoluer son projet professionnel.

C.3.2.2 - Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité

Déroulement de la formation

Cette formation se déroule en alternance entre le centre de formation et l'association d'accueil dans laquelle un tuteur sera désigné.

- **Dates** : voir le planning ci-dessous
- **Lieux** : Ligue de Judo des Pays de la Loire, Dojo Régional du Lac de Maine - Stade du Lac de Maine- 49000 ANGERS
Dojo Départemental - Vendéspace - 85000 MOUILLERON LE CAPTIF

La formation s'étale sur **212 heures** et se déroule comme suit :

- **162 heures** de regroupement au Dojo régional à Angers ou au Vendéspace à Mouilleron le Captif, dont **5 heures** en formation ouverte à distance (FOAD), gérée par la FFJDA (plate-forme fédérale)
- **50 heures** de stage pratique dans une association agréée (affiliée à la FFJDA).
- **14 heures** d'accompagnement individuel possibles au regard des conclusions du positionnement.

Programme

Les éléments de formation des trois unités de compétences se répartissent sur neuf mois à raison de deux week-end de formation par mois hors vacances d'été.

Planning prévisionnel pour l'année 2026

Dates & Lieux	Horaires	Volume horaire	Contenus	Blocs
Session 1				
Sam.10/01/26 Angers (Dojo régional)	09h00 11h00	2 h	Evaluation technique et entretien	1
	11h00 12h00	1 h	Positionnement	3
	13h30 15H30	2 h	Savoir enseigner les Ashi Waza	1
	15h30 17h30	2 h	L'organisation du sport en France / institutions/ CCNS	3
Dim 11/01/26 Angers (Dojo régional)	09h00 11h00	2 h	Les caractéristiques des publics	1
	11h00 12h00	1 h	Méthodologie / conception cycles et séances	1
	13h30 15H30	2 h	Savoir enseigner les Osae Waza	1
	15h30 17h30	2 h	La pratique / conduite de séance	1
La commotion cérébrale (formation à distance – FOAD°)				2

Session 2				
Sam 24/01/26 Mouilleron le Captif (Vendespace)	09h00 11h00	2 h	Savoir enseigner les Ashi Waza	1
	11h00 12h00	1 h	Conception cycles et séances	1
	13h30 15H30	2 h	Conception cycles et séances	1
	15h30 17h30	2 h	Savoir enseigner les Osae Waza	1
Dim 25/01/26 Mouilleron le Captif (Vendespace)	09h00 11h00	2 h	Savoir enseigner les Te Waza	1
	11h00 12h00	1 h	Le système associatif / l'organisation fédérale	2
	13h30- 15H30	1 h	Le système associatif / l'organisation fédérale	2
	15h30 17h30	2 h	Savoir enseigner les Shime Waza	1
Lutte contre les violences				2
Session 3				
Sam 14/02/26 Angers (Dojo régional)	09h00 11h00	2 h	Savoir enseigner les Koshi Waza	1
	11h00 12h00	1 h	La réglementation sportive	1
	13h30 15H30	2 h	Savoir enseigner les Kansetsu Waza	1
	15h30 17h30	2 h	La réglementation dans les Dojo	2
Dim 15/02/26 Angers (Dojo régional)	09h00 11h00	2 h	Savoir enseigner les Te Waza	1
	11h00 12h00	1 h	Savoir enseigner les 3 premières séries du Nage No Kata	1
	13h30 15H30	2 h	Evaluation formative – Evaluation EPMSp	1
	15h30 17h30	2 h	Préparation démonstration libre en liaison debout-sol	1
Session 4				
Sam 21/02/26 Angers (Dojo régional)	09h00 11h00	2 h	Conception de cycles et séances	1
	11h00 12h00	1 h	Les caractéristiques des publics	1
	13h30 15H30	2 h	Savoir enseigner les 3 premières séries du Nage No Kata	2
	15h30 17h30	2 h	Conception cycles et séances	1
Dim 22/02/26 Angers (Dojo régional)	09h00 11h00	2 h	Savoir enseigner les Ashi Waza	1
	11h00 12h00	1 h	La réglementation dans les Dojo	2
	13h30 15H30	2 h	Le système associatif / l'organisation fédérale	1
	15h30 17h30	2 h	Savoir enseigner les Shime Waza	1
Ethique et déontologie				2
Session 5				
Sam 07/03/26 Angers (Dojo régional)	09h00 11h00	2 h	Savoir enseigner les Te Waza	1
	11h00 12h00	1 h	Stratégie de communication	2
	13h30 15H30	2 h	La pratique : conduite séance – Rattrapage EPMSp	1
	15h30 17h30	2 h	Savoir enseigner les Osae Waza	1
Dim 08/03/26 Angers (Dojo régional)	09h00 11h00	2 h	Savoir enseigner les Koshi Waza	1
	11h00 12h00	1 h	Les caractéristiques des publics	1
	13h30 15H30	2 h	Savoir préparer au 1 ^{er} Dan	1
	15h30 17h30	2 h	Les outils de communication	2
Session 6				
Sam 28/03/26 Mouilleron le Captif (Vendespace)	09h00 11h00	2 h	Savoir enseigner les Koshi Waza	1
	11h00 12h00	1 h	Les caractéristiques des publics	1
	13h30 15H30	2 h	Savoir enseigner les Shime Waza	1
	15h30 16h30	1 h	Savoir enseigner les 3 premières séries du Nage No Kata	1
	16h30 17h30	1 h	Evaluation formative	1
Dim 29/03/26 Aizenay	09h00 11h00	2 h	Savoir enseigner les Sutemi Waza	1
	11h00 12h00	1 h	Méthodologie / conception cycles et séances	1
	13h30- 14h30	2 h	Savoir enseigner les Kansetsu Waza	1
	14h30 16h30	2 h	Les institutions + la réglementation sportive	3

Session 7				
Sam 18/04/26 Angers (Dojo régional)	09h00 11h00	2 h	La réglementation de l'emploi	3
	11h00 12h00	1 h	Savoir enseigner les Osae Waza	1
	13h30 15H30	2 h	Savoir enseigner les Ashi Waza	1
	15h30 17h30	2 h	La CCNS + la réglementation des APS	3
Dim 19/04/26 Angers (Dojo régional)	09h00 11h00	2 h	Différents modes de contractualisation	3
	11h00 12h00	1 h	Savoir enseigner les Kansetsu Waza	1
	13h30 15H30	2 h	Savoir enseigner les Sutemi Waza	1
	15h30 17h30	2 h	Evaluation formative	1
Session 8				
Sam 25/04/26 Mouilleron le Captif (Vendespace)	09h00 10h00	1 h	La filière de formation professionnelle diplômante	3
	10h00 12h00	2 h	Présentation d'un système d'attaque (SNR)	1
	13h30 15H30	2 h	Le financement de la formation professionnelle	3
	15h30 18h30	3 h	Actualisation de la réglementation – Informations fédérales (programme de développement)	3
Dim 26/04/26 Mouilleron le Captif (Vendespace)	09h00 11h00	1 h	Méthodologie / conception cycles et séances	1
	11h00 12h00	2 h	Savoir enseigner les Sutemi Waza	1
	13h30 15H30	2 h	L'animation du club de judo	2
	15h30 17h30	2 h	Jeux de rôle	2
Session 9				
Sam 09/05/26 Angers (Dojo régional)	09h00 11h00	2 h	Savoir enseigner les Koshi Waza	1
	11h00 12h00	1 h	La formation professionnelle continue	3
	13h30 15H30	2 h	Savoir enseigner les Shime Waza	1
	15h30 17h30	2 h	Savoir enseigner les 3 premières séries du Nage No Kata	1
Dim 10/05/26 Angers (Dojo régional)	09h00 11h00	1 h	Méthodologie / conception cycles et séances	1
	11h00 12h00	2 h	Savoir enseigner les Sutemi Waza	1
	13h30 15H30	2 h	L'animation du club de judo	2
	15h30 17h30	2 h	Jeux de rôle	2
Session 10				
Sam 30/05/26 Mouilleron le Captif (Vendespace)	09h00 11h00	2 h	Savoir enseigner les Te Waza	1
	11h00 12h00	1 h	Evaluation formative / pédagogie pratique	1
	13h30 15H30	2 h	La pratique / conduite de séance	1
	15h30 17h30	2 h	Le statut de l'emploi	3
Dim 31/05/26 Mouilleron le Captif (Vendespace)	09h00 12h00	3 h	Démonstration libre en liaison debout-sol Osae Waza – Kansetsu Waza – Shime Waza	1
	13h30 15h30	2 h	Construction de son parcours professionnel	3
	15h30 17h30	2 h	Savoir enseigner les Kansetsu Waza	1
Session 11				
Sam 13/06/26 Angers (Dojo régional)	09h00 10h00	1 h	Savoir enseigner les Osae Waza	1
	10h00 11h00	1 h	Savoir enseigner les Kansetsu Waza	1
	11h00 12h00	1 h	Savoir enseigner les Shime Waza	1
	13h30 15h30	2 h	L'arbitrage	2
	15h30 17H30	2 h	Savoir enseigner les Koshi Waza	2
Dim 14/06/26 Angers (Dojo régional)	09h00 11h00	2 h	Savoir préparer au 1 ^{er} Dan (UV2)	1
	11h00 12h00	1 h	Les caractéristiques des publics	1
	13h30 14h30	2 h	Savoir enseigner les 3 premières séries du Nage No Kata	1
	14h30 16h30	2 h	Evaluation formative	1

Session 12				
Sam 20/06/26 Mouilleron le Captif (Vendespace)	09h00 11h00	2 h	La réglementation de l'encadrement des APS	3
	11h00 12h00	1 h	Savoir enseigner les Kansetsu Waza	1
	13h30 15h30	2 h	Connaissance para-judo / caractéristiques des publics	2
	15h30 17h30	2 h	Mise en pratique (public para-judo)	1
Dim 21/06/26 Mouilleron le Captif (Vendespace)	09h00 11h00	2 h	Savoir enseigner les Sutemi-Waza	1
	11h00 12h00	1 h	Jeux de rôle	2
	13h30 15h30	2 h	Conception cycles et séances	1
	15h30 17h30	2 h	Evaluation formative (cycles et séances)	1
Evaluation				
Sam 27/06/26 Angers (Dojo régional)	09h00 10h30	1 h 30	Certification finale – Bloc 1 – Epreuve 3 Présentation technique	1
	10h30 12h30	2 h	Certification finale – Bloc 1 – Epreuve 1 Présentation d'un cycle de six séances	1
	14h00- 16h00	2 h	Certification finale – Bloc 2 – Epreuve 4 Présentation dossier communication	2
	16h00 18h00	2 h	Certification finale – Bloc 3 – Epreuve 5 Présentation dossier professionnel	3

Modalités d'évaluation

L'examen final et les éventuels rattrapages se dérouleront aux dates suivantes :

BLOC 1

- Date(s) de la certification de l'épreuve 1 : le 27/06/2026
Date du rattrapage de l'épreuve 1 : le 11/07/2026
- Date(s) de la certification de l'épreuve 2 : du 01/06/2026 au 19/06/2026
Date du rattrapage de l'épreuve 2 : du 22/06/2026 au 03/07/2026
- Date(s) de la certification de l'épreuve 3 : le 27/06/2026
Date du rattrapage de l'épreuve 3 : le 11/07/2026

BLOC 2

- Date(s) de la certification de l'épreuve 4 : le 27/06/2026
Date du rattrapage de l'épreuve 4 : le 11/07/2026

BLOC 3

- Date(s) de la certification de l'épreuve 5 : le 27/06/2026
Date du rattrapage de l'épreuve 5 : le 11/07/2026

Les épreuves comprendront les épreuves suivantes :

Bloc 1 : protocole de l'épreuve 1 qui se tiendra le 27/06/2026 à Angers

Présentation d'un cycle de six séances minimum d'initiation et d'apprentissage en Judo et entretien individuel avec deux évaluateurs. La durée de l'épreuve est de trente minutes maximum répartie comme suit : dix minutes maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et vingt minutes maximum de questions par les évaluateurs.

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve.

Un dossier support devra être remis au responsable de la formation sous un format numérique au plus tard trois semaines avant l'épreuve.

Un avis consultatif du tuteur sur l'écrit devra être remis au responsable de la formation à l'aide de la grille d'évaluation fournie par l'OF au plus tard deux semaines avant l'épreuve.

L'OF adressera l'écrit et l'avis du tuteur aux évaluateurs, en amont de l'entretien. En l'absence de ces deux supports, le candidat ne pourra pas être présenté à l'épreuve d'évaluation et devra directement se présenter au rattrapage.

Bloc 1 : protocole de l'épreuve n°2 qui se tiendra entre le 01/06/2026 et le 19/06/2026 à Angers ou dans l'association d'accueil.

Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Judo. L'épreuve consiste pour le candidat à :

- Préparer pendant quarante-cinq minutes maximum et après tirage au sort d'un thème, une séance d'initiation, d'apprentissage dans l'activité Judo ;
- Diriger cette séance pendant trente minutes maximum auprès d'un public défini par le centre de de formation habilité ;
- Participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de quinze minutes maximum avec les deux évaluateurs lui permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix.

Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure d'alternance ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation.

Un avis consultatif du tuteur sur le stage pédagogique et la mise en œuvre de séances devra être remis au responsable de la formation à l'aide de la grille d'évaluation fournie par l'OF au plus tard deux semaines avant l'épreuve.

L'OF adressera l'avis du tuteur aux évaluateurs, en amont de l'entretien. En l'absence de cette grille d'évaluation, le candidat ne pourra pas être présenté à l'épreuve d'évaluation et devra directement se présenter au rattrapage.

Bloc 1 : protocole de l'épreuve n°3 qui se tiendra le 27/06/2026 à Angers.

Démonstrations techniques commentées par le candidat et destinée à présenter et détailler les points importants des contenus techniques du Judo. Le candidat sera évalué sur sa compétence à enseigner les techniques de la nomenclature.

L'épreuve d'une durée de vingt minutes consiste pour le candidat à :

- Après tirage au sort, faire une démonstration de quatre techniques de projection issues du référentiel présenté ci-dessous (une en Ashi Waza, une en Te Waza, une en Koshi Waza et une en Sutemi Waza.) La démonstration commentée de chaque technique devra durer entre une minute trente et deux minutes. Elle devra comporter des éducatifs, procédés d'entraînement ...)
- Après tirage au sort, faire une démonstration de trois techniques en Ne Waza issues du référentiel présenté ci-dessous (une en Osaekomi Waza, une en Shime Waza, et une en Kansetsu Waza) La démonstration commentée de chaque technique devra durer entre une minute trente et deux minutes. Elle devra comporter des éducatifs, différentes positions de départ ...)
- Démonstration d'une technique en Nage Waza tirée au sort dans le cadre de l'enseignement du Nage No Kata et de la préparation au grade. La démonstration commentée devra durer entre une minute trente et deux minutes. Elle devra comporter des éducatifs, procédés d'entraînement ...)
- Démonstration libre en liaison debout sol d'un système d'attaque d'une durée de quatre minutes.

Il est important que le candidat soit évalué sur une posture d'enseignant et non de simple exécutant.

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

Bloc 2 : protocole de l'épreuve n°4 qui se tiendra le 27/06/2026 à Angers.

Au cours de son stage, le candidat doit construire une action de communication soit pour promouvoir une activité qu'il doit mettre en œuvre (exemple : organisation d'une séance de démonstration...), soit pour promouvoir un événement organisé par la structure d'accueil et auquel il doit participer.

La durée de l'épreuve est de trente minutes maximum répartie comme suit : dix minutes maximum de présentation par le candidat de son action de communication et vingt minutes maximum de questions par les évaluateurs.

Un dossier support devra être remis au responsable de la formation sous un format numérique au plus tard trois semaines avant l'épreuve.

Un avis consultatif du tuteur sur l'écrit devra être remis au responsable de la formation à l'aide de la grille d'évaluation fournie par l'OF au plus tard deux semaines avant l'épreuve.

L'OF adressera l'écrit et l'avis du tuteur aux évaluateurs, en amont de l'entretien. En l'absence de ces deux supports, le candidat ne pourra pas être présenté à l'épreuve d'évaluation et devra directement se présenter au rattrapage.

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves.

Bloc 3 : protocole de l'épreuve n°5 qui se tiendra le 27/06/2026 à Angers.

Au cours de son stage, le candidat doit repérer les opportunités d'emploi sportif sur un territoire en mobilisant différentes sources d'informations, comparer les différents types de contractualisation en vue de développer son activité dans le domaine du sport, vérifier sa capacité à encadrer une activité dans le domaine du sport en tenant compte de la réglementation en vigueur et identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité. La durée de l'épreuve est de trente minutes maximum répartie comme suit : dix minutes maximum de présentation par le candidat de son action de communication et vingt minutes maximum de questions par les évaluateurs.

Un dossier support devra être remis au responsable de la formation sous un format numérique au plus tard trois semaines avant l'épreuve.

Un avis consultatif du tuteur sur l'écrit devra être remis au responsable de la formation à l'aide de la grille d'évaluation fournie par l'OF au plus tard deux semaines avant l'épreuve.

L'OF adressera l'écrit et l'avis du tuteur aux évaluateurs, en amont de l'entretien. En l'absence de ces deux supports, le candidat ne pourra pas être présenté à l'épreuve d'évaluation et devra directement se présenter au rattrapage.

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves.

Tutorat

Pour chaque stagiaire en cours de formation au CQP « Moniteur d'Arts Martiaux », le président du club choisit un tuteur pédagogique parmi les personnes qualifiées de l'association (titulaire d'un CQP MAM, d'un BPJEPS ou d'un DEJEPS option Judo).

Le président du club peut assurer lui-même le tutorat dès lors qu'il remplit les conditions de qualification et d'expérience requises, dans la limite de deux salariés en cours de formation de ce CQP.

Les tuteurs doivent être volontaires et être à minima titulaire d'une certification professionnelle dans le domaine d'activité visé par l'option choisie. Ils doivent être d'un niveau de qualification au moins équivalent à celui du CQP MAM.

Les missions du tuteur pédagogique sont les suivantes :

- Accueillir, aider, informer et guider le tuteuré ;
- Organiser avec les salariés intéressés son activité dans la structure et contribuer à l'acquisition des savoir-faire professionnels ;
- Veiller au respect de l'emploi du temps du tuteuré ;
- Assurer la liaison avec l'organisme ou le service chargé des actions d'évaluation, de formation et d'accompagnement à l'extérieur de la structure ;
- Participer au suivi de formation en proposant un avis consultatif et sans évaluer le candidat qu'il tutore.

Équipe pédagogique

La formation est coordonnée par **Marcel ERIAUD**, Président de Ligue et **Christian LE CRANN**, responsable de cette formation sur la Ligue de Judo des Pays de la Loire.

L'équipe des formateurs et des évaluateurs est constituée d'experts de la discipline dont les compétences sont attestées par leur expérience ou leur diplôme : Conseillers Techniques Fédéraux membres de l'Équipe Technique Régionale, formateurs régionaux, élus et haut-gradés.

Ces formateurs interviennent tous dans le cadre du partenariat entre le CREPS des Pays de la Loire et la Ligue de Judo, initié avec les formations aux Brevets d'État du 1^{er} et du 2^{ème} degré qui existaient depuis plus de trente ans. C'est donc une équipe expérimentée qui a déjà formé plus de cent cinquante BPJEPS Judo depuis la création de celui-ci en 2012.

Tarif et financement

Le tarif de la formation CQP MAM mention Judo 2025 a été fixé à :

2 430 € (payable en 1, 2 ou 3 fois)

Si un organisme finance tout ou une partie de la formation, merci de transmettre avec votre inscription une attestation de prise en charge des frais pédagogiques avec signature et cachet du responsable de la structure. Le règlement est à joindre avec l'inscription à l'ordre de la Ligue de Judo PDL.

Un accompagnement individualisé sur les possibilités de financement sera proposé aux candidats (à la lecture du dossier reçu).

L'organisme de formation de la Ligue de Judo des Pays de la Loire vient d'obtenir le label Qualiopi. Cette certification permet aux stagiaires qui s'inscrivent sur la formation CQPMAM mention Judo de bénéficier, en fonction de leur situation, d'aides financières. Par exemple :

- Compte Personnel de Formation
- France Travail (anciennement Pôle Emploi)
- Dispositif Sésame (Conseil Départemental)
- AFDAS par l'intermédiaire du club

N'hésitez pas à nous contacter pour savoir si vous êtes éligible à une prise en charge totale ou partielle de votre formation.

Conditions d'exercice contre rémunération des personnes en cours de formation au CQP

Les personnes qui suivent une formation préparant au CQP MAM mention Judo et qui souhaitent exercer contre rémunération, pendant leur formation, l'une des fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L.212-1, doivent en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans les conditions prévues aux articles R.212-85. et R.212-87. Ces personnes doivent être placées sous l'autorité d'un tuteur pédagogique et avoir satisfait aux Exigences préalables à leur mise en situation professionnelle dans les conditions prévues par le présent règlement (Art. R. 212-4 du Code du Sport).

L'organisme de formation met en œuvre les modalités d'évaluation des exigences préalables. Après vérification de ces exigences, l'organisme de formation délivre une attestation de réussite à chaque candidat selon le modèle type défini par la CPNEF Sport.

Au vu de l'attestation de réussite aux **Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle** (EPMS), le préfet délivre une attestation d'exercice au stagiaire (Art. R. 212-87 du Code du Sport).

Contacts

- ☞ Ligue de Judo, Jujitsu, Kendo et D.A des Pays de la Loire
Stade municipal du Lac de Maine - Rue Jules Ladoumègue - 49000 ANGERS
☎: 02 41 73 32 55 ✉: liguejudo.paysdelaloire@gmail.com
- ☞ Suivi administratif et financier :
Emma HERMINET-CHAPUIS, Responsable Administrative et Financière
✉: emma.chapuis@ffjudo.com
- ☞ Secrétariat administratif :
Christelle LANIS, Secrétaire administrative
☎: 02 41 73 32 55 ✉: liguejudo.paysdelaloire@gmail.com
- ☞ Référent régional Judo et personnes en situation de handicap
Alexis BROCHOIRE, Conseiller Technique Fédéral
☎: 06 66 04 87 18 ✉: alexis.brochoire@ffjudo.com